

Bruxelles, les résolutions du 1er Forum international de bioéthique

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 28 octobre 2002

Six cents congressistes ont participé au 1er Forum international de Bioéthique organisé par " Médecine et Dignité de l'Homme " à Bruxelles ces 19 et 20 octobre. Voici les résolutions adoptées par les congressistes.

" Avant même de constituer un problème de droit civil et pénal, le respect de l'être humain est d'abord une exigence de civilisation. Dans le monde des hommes chaque individu est un être unique, qui demande à être reconnu et promu comme tel. Pour vivre il a besoin de l'aide de tous, à commencer de ceux qui l'ont engendré. À son tour il devra accueillir les autres et user de toute sa créativité pour les aider à vivre le mieux possible ; sans cet accueil et cette entraide mutuelle, la vie sociale, la vie tout court devient impossible. Il s'agit d'une condition indispensable de l'existence en commun.

Nous rappelons les principes scientifiques, juridiques et moraux qui concernent l'embryon humain et qui devraient être considérés par la législation des États :

1. Considérant que la science établit que dans tout nouveau zygote humain, distinct du corps de ses géniteurs, s'est déjà constitué l'identité biologique d'un nouvel individu humain et qu'il est appelé à se développer en tant que personne humaine par un devenir progressif, où aucune étape n'apparaît plus décisive qu'une autre,
2. Considérant le cas où certains ne reconnaîtraient pas cette identité biologique du zygote et en application du principe juridique de précaution pour respecter la vie de chaque embryon humain comme celle d'un individu de l'espèce humaine,
3. Considérant que le devoir des Etats consiste à organiser la vie sociale en vue du bien commun, à protéger la vie de tous, sans oublier celle des plus faibles,
4. Considérant que la loi doit garantir pour tous, les droits inhérents à la dignité de la personne à commencer par le droit fondamental à la vie et à l'intégrité physique de tout être humain depuis la conception jusqu'à la mort et qu'un Etat qui agit contrairement à ces principes et obligations renonce à garantir l'égalité de tous les citoyens devant la loi minant ainsi le fondement premier d'un Etat de droit,

Nous demandons que les gouvernements de l'Europe, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne

- 1- s'engagent à faire en sorte que les Etats prennent les mesures législatives indispensables pour défendre, protéger et promouvoir toute personne humaine en assurant sa protection par la loi, dès sa conception..
- 2- interdisent, de ce fait, toute forme d'instrumentalisation de l'embryon humain, son clonage, sa destruction ou sa mutilation.
- 3- s'opposent aux subventions des recherches qui, en instrumentalisant systématiquement les embryons humains, violent en eux, la dignité de l'humanité,
- 4- s'engagent à favoriser d'urgence toutes les recherches concernant les cellules souches, uniquement adultes.
- 5- s'engagent à favoriser les recherches sur les traitements des maladies génétiques sans destruction ou mutilation des embryons malades. "

Contact : www.theembryo.com